

SEANCE DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le 16 mars à 19 h, le conseil municipal de la commune de Pointis-de-Rivière, légalement convoqué le 10/03/2023, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BISTOLFI Patrick.

Etaient présents : BISTOLFI Patrick, BARRERE Céline, DUPLEICH Jean-Luc, DUPRAT Florent, GAMBONI Jean-Philippe, MARTINEZ Julien, MASCARTE Michel, MENDEZ Stéphanie, MONTEGUT Nathalie, POINTIS Mélanie, SEMENZATO Patrick, WAGNER Stéphane.

Étaient excusés : BEUVELOT Pascal

DUCHAMP Laurence a donné procuration à WAGNER Stéphane

BELER Cédric a donné procuration à MENDEZ Stéphanie.

M. WAGNER Stéphane a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'ensemble des conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler concernant l'approbation du compte-rendu de la précédente réunion. Pas d'observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil le rajout d'un point à l'ordre du jour à savoir la mise en place d'un éclairage de l'abribus situé au Brocas.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe donc à l'ordre du jour.

Mise en place d'un éclairage de l'abribus

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à sa demande en date du 20/10/2022 pour la mise en place d'un éclairage solaire de l'abri bus situé à proximité du pont du Brocas, le Syndicat d'électricité a réalisé l'étude de ce projet. Afin d'assurer la sécurité des enfants, Monsieur le Maire explique la nécessité de ces travaux.

L'étude du SDEHG présente un coût total des travaux de 4 152 € et une part restant à la charge de la commune de 1 842 €.

Après discussion, le Conseil approuve le projet à l'unanimité et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

Motion de soutien pour le maintien des classes sur le territoire de la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises (délibération)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que l'Inspection d'Académie a annoncé sa volonté de supprimer plusieurs classes de maternelle et de primaire sur le territoire de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises dès la rentrée 2023.

Il explique que si cette décision était avérée, elle pourrait se solder par la suppression de quatre postes d'enseignants sur les écoles de Bagnères de Luchon (2), Saint-Mamet (1) et sur le RPI d'Huos, Ariège, Cier-de-Rivière et Martres-de-Rivière (1).

Ces fermetures arbitraires et à courte vue dégraderaient les conditions d'enseignement proposées à nos enfants et seraient de nature à diminuer l'attractivité du territoire pour fixer et attirer de jeunes actifs, parents ou futurs parents.

- Monsieur DUPLEICH demande la cause de ces fermetures : baisse de natalité ou transposition des enfants vers des écoles privées ? Monsieur le Maire précise que le nombre d'enfants scolarisés sur ces territoires est inférieur au quota déterminé par l'Education Nationale, la diversité de la ruralité n'étant pas prise en compte.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- s'oppose avec la plus grande détermination à ces projets de fermeture,
- assure de leur soutien plein et entier les communautés éducatives, les parents d'élèves et les Maires des communes susvisées.
- demande officiellement à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de reconsidérer sa position et de garantir le maintien des classes et des enseignants concernés pour la rentrée 2023.

Vote des comptes administratifs

(Pour mémoire, le maire ne peut pas participer au vote car il est l'ordonnateur)

Monsieur le Maire explique que le travail réalisé par Monsieur GAMBONI Jean-Philippe cette année a été plus intense en raison du changement de norme comptable et du changement de trésorerie. Il souligne la charge de travail supplémentaire effectué par la secrétaire responsable des finances et Monsieur GAMBONI Jean-Philippe, adjoint responsable des finances.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GAMBONI Jean-Philippe.

M. GAMBONI présente les 2 comptes administratifs.

- **Compte administratif M14 : Budget communal**

<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses.....	508 152.76 €	} Résultat excédentaire de 598 743.38 €
Recettes.....	594 088.94 €	
Report positif de 2021..	512 807.20 €	
<u>Investissement</u>		
Dépenses.....	433 575.19 €	} Résultat déficitaire de - 42 450.71 €
Recettes.....	251 171.70 €	
Report positif de 2021..	139 952.78 €	
<u>Reste à réaliser 2022</u>		
Dépenses (travaux église).....	19 000.00 €	} Total : + 41 017.00 €
Recettes (subv. Travaux foyer)...	60 017.00 €	
Solde d'exécution investissement.....		- 1 433.71 €
Solde d'exécution fonctionnement.....		+ 597 309.67 €

Approbation du CA M14 : 13 Pour - 0 Abstention - 0 Contre

• **Compte administratif M49 : budget de l'eau**

<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses.....	52 713.64 €	} Résultat excédentaire de 18 743.98 €
Recettes.....	57 549.34 €	
Report positif de 2021..	13 908.28 €	
<u>Investissement</u>		
Dépenses.....	30 254.40 €	} Résultat excédentaire de 68 121.34 €
Recettes.....	14 084.00 €	
Report positif de 2021..	84 291.74 €	

Approbation du CA M49 : 13 Pour - 0 Abstention - 0 Contre

Vote affectation du résultat (délibération)

Afin de combler le déficit d'investissement du budget communal, Monsieur GAMBONI propose d'affecter la somme 1 433.71 € de l'excédent de fonctionnement vers l'article 1068 en recette d'investissement. Le report de fonctionnement sera donc de 597 309.67 €

Le conseil approuve : 14 Pour - 0 Abstention - 0 Contre

Vote des comptes de gestion

Monsieur GAMBONI demande au conseil de procéder au vote des 2 comptes de gestion établis par la Trésorière.

Compte de gestion Budget Communal : 14 Pour - 0 Abstention - 0 Contre
Compte de gestion Budget Eau : 14 Pour - 0 Abstention - 0 Contre

Tarifs eau potable 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de l'eau potable de l'année précédente et précise qu'un échancier avait été établi pour limiter la hausse brutale des tarifs lors du transfert de la compétence eau dans les prochaines années.

Il propose au conseil de fixer à 53 € la location du compteur et à 0.95 € le m³ d'eau.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs 2023/2024 comme suit :

- Le prix du m³ passe de 0.90 € à 0.95 €
- Le prix de la redevance fixe (location du compteur) passe de 50 € à 53 €.

En raison du contexte climatique de ces dernières années, a été soulevé l'inquiétude sur le niveau de la nappe phréatique dans laquelle est puisée l'eau potable de la commune.

Monsieur le Maire annonce que des travaux en ce sens sont prévus lors de la réalisation du schéma directeur de l'eau.

Préparation BP

Monsieur le Maire propose d'ouvrir la discussion sur le taux des taxes communales et rappelle qu'en 2022 la base prévisionnelle a augmentée de 3 % en raison de l'inflation nationale et le taux communal de 1 %.

Il précise que cette année l'inflation nationale est de 7.01 % et de ce fait a proposé de geler les taux communaux de 2022.

- Monsieur GAMBONI fait part au conseil qu'il a fait établir une simulation pour une diminution des taux de 1 % afin d'amortir l'importante inflation subie actuellement par tous les concitoyens. Cette simulation amputerait le budget de 4 000 €.

Après discussion, le conseil municipal est plutôt favorable pour le gel des taux de 2022.

- Monsieur WAGNER Stéphane soulève le sujet de l'utilisation de la cuisine de la salle des fêtes lors des locations à des particuliers.

Ce débat est reporté à plus tard lors d'une prochaine réunion.

Monsieur GAMBONI Jean-Philippe sensibilise le conseil sur d'éventuelles économies à faire en raison de l'instabilité de l'inflation nationale.

Questions diverses

- Madame POINTIS Mélanie indique que le spectacle organisé la veille à la salle des fêtes n'était pas très adapté aux enfants.

Monsieur le Maire précise que les sketches ont été annoncés « tous publics ». Le fait de distribuer un flyer à l'école pour sensibiliser les parents a porté à confusion mais en conclusion, la soirée a été appréciée par la majorité du public. Monsieur le Maire remercie Stéphanie MENDEZ pour cette belle soirée.

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a eu une discussion avec le Directeur de l'école sur le fonctionnement de l'association « Les enfants d'Abord ». Il indique que sans la participation financière de cette association, les sorties scolaires ne pourraient pas être organisées. Il remercie l'association pour son investissement.
- Monsieur WAGNER Stéphane indique que sur 7 bureaux d'études interrogés pour les travaux concernant le Schéma Directeur de l'Eau, il y aura 2 ou 3 offres de plus à examiner. Les travaux sont à lancer au plus vite.
- Madame MENDEZ Stéphanie indique que le prochain spectacle organisé sur la commune sera « Les Pronomades » le week-end de l'ascension au mois de mai. Un repas payant sur le thème de la poule au pot, ouvert à toute la population est prévu le 30 avril 2023. Un communiqué sera distribué très bientôt afin d'ouvrir les inscriptions. Ce repas sera confirmé en fonction du nombre d'inscrits.

La séance est levée à 21 h 30 mn.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.